

**Date de convocation : 18 septembre 2025**



**MAIRIE DE BOISSERON  
HERAULT**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 12

Etaient présents, M. FATACCIOLI Loïc, Mme NADAL Karine, Mme PEYRARD Corinne, M BRIDIER Bernard, Mme GOLENDORF Yolande, Mme MAYEN Claudine, M. FOURNIER Luc, M JOSEPH Xavier, Mme JEANJEAN Régine, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie

Procuration : M. REVERSAT Jean (JOSEPH Xavier), Mme MAZURE Danièle (Corinne Peyrard),

Absents excusés : M. TALTAVULL Emmanuel, M. MARTINEZ Lionel, Mme BLANCHARD Sandrine, M. DRUT Nicolas, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. FUMANAL André, M. ROUS Alain.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Solidarité : Soutien en faveur des communes sinistrées  
des Corbières**

**Rapporteur : Loïc FATACCIOLI, Maire**

Le mardi 5 août, un incendie d'une intensité exceptionnelle ravage le massif des Corbières, parcourant à ce jour plus de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique. Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) exprime, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), toute sa solidarité envers les habitants, familles, agriculteurs, professionnels du tourisme et entrepreneurs touchés de plein fouet par cette tragédie.

Un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées a été activé pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'Association des Maires de l'Aude, en accord avec la préfecture, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Boisseron tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal et qui vote à l'unanimité pour :

- **Faire un don** d'un montant de 1 000€ à l'Association des Maires de l'Aude, sur le compte bancaire : « Solidarité communes - incendie août 2025 » - Titulaire : Association des Maires de l'Aude - Crédit Agricole - IBAN : FR76 1350 6100 0042 5260 8600 030 - BIC : AGRIFRPP835 - SIRET : 494 657 588 00013 - APE : 9499Z
- **Après avoir entendu ce rapport**, il est demandé à l'Assemblée **d'approuver** ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Le Maire, Loïc FATACCIOLI



Secrétaire de séance, Karine Nadal

